

Mars
2013

Le Pays de Grande Sologne prépare l'avenir ...

Syndicat mixte du
Pays de
Grande Sologne

Une évolution statutaire.

Réunis en comité syndical extraordinaire le 25 février dernier, les élus du Pays ont adopté une révision des statuts du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

Ainsi, aux côtés des 25 communes et du Département de Loir-et-Cher, les délégués du Pays ont souhaité l'entrée des 3 communautés de communes inscrites en totalité sur le périmètre de la Grande Sologne :

- la communauté de communes de la Sologne des Etangs,
- la communauté de communes de la Sologne des Rivières,
- la communauté de communes Cœur de Sologne.

Chacun des membres actuels et futurs est invité à délibérer pour approuver cette évolution statutaire avant le 1^{er} juillet prochain.

Vers un contrat « 4G ».

Devant le comité syndical élargi aux partenaires locaux, monsieur Dominique ROULLET, vice-président du Conseil régional est venu présenter les objectifs régionaux définis dans le cadre du SRADDT. Sa mise en œuvre trouvera notamment sa concrétisation dans le cadre de la future contractualisation avec le Pays de Grande Sologne à travers « un contrat régional de solidarité territorial » fin 2013.

Un Agenda 21 pour le Pays.

Le 25 février dernier, devant les délégués du Pays, les membres du Conseil de développement et du comité de programmation LEADER/PER, Mme Hélène CALENDOT du cabinet Etheis Conseil a présenté les grandes lignes du projet d'Agenda 21 du Pays de Grande Sologne. Ce nouveau document stratégique pour le Pays a été établi à l'issue de nombreuses réunions en groupes de travail thématiques, d'auditions et d'expertises diverses conduites sur 2011 et 2012. Fort de cet Agenda 21, unique sur le périmètre de la Grande Sologne, le Pays va ainsi faire de la réponse aux enjeux de développement durable le cœur des politiques à contractualiser pour développer et offrir les conditions du bien-vivre en valorisant ce territoire d'exception.



Région Centre



L'Europe
s'engage
en région Centre.